

ATTESTATION – INSCRIPTION
GRAND VIDE-GRENIER DES SAPEURS POMPIERS DE MONCLAR DE QUERCY

Se déroulant le Dimanche 13 Septembre 2026 à Monclar de Quercy

À retourner accompagné de la photocopie recto-verso de votre carte d'identité
ainsi que votre règlement à :

VIDE GRENIER - AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE MONCLAR
8 Avenue du Colonel Raynal, 82230 MONCLAR DE QUERCY

Je soussigné (e),

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Né (e) le : _____ À : _____

Tel : _____ E-mail : _____ @ _____

Titulaire de la pièce d'identité N° _____

Délivrée le : _____ Par : _____

N° immatriculation de mon véhicule : _____

CHOIX DE L'EMPLACEMENT :

☐ Extérieur : 2€/ ml X _____ = _____ €

☐ Boulodrome : 3€/ ml X _____ = _____ €

☐ Salle : 4€/ ml X _____ = _____ €

Déclare sur l'honneur :

*- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et
usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations
de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)*

JE DÉLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE ET ACCEPTER LE PRÉSENT RÈGLEMENT.

FAIT A : _____ LE : _____

SIGNATURE :

IMPORTANT :

Dès que nous parviendra ce document complété accompagné de la photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi **que votre règlement obligatoire**, vous pouvez considérer votre emplacement comme étant réservé, le nombre d'emplacements étant limité, les inscriptions se feront selon l'ordre d'enregistrement.

Votre emplacement vous sera attribué par l'organisateur. **PAS DE PLACEMENT LIBRE.**

RÈGLEMENT :

1. Un vide grenier est une manifestation organisée dans un lieu ouvert au public en vue de vendre ou d'échanger des objets mobiliers usagés et acquis de personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce.
2. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à la situation juridique et fiscale des exposants. Ceux-ci feront leur affaire des assurances d'usage, et s'engagent à respecter la législation en vigueur, en particulier en matière de sécurité.
3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité sur les transactions financières s'effectuant au cours de cette manifestation.
4. Les exposants prendront possession de leur emplacement à partir de **6h00 jusqu'à 8h00**. Au-delà, les organisateurs se réservent le droit de redistribuer les emplacements non occupés.
5. Les organisateurs se réservent le droit de refuser ou annuler toute candidature qui, à leur avis, porterait atteinte au bon ordre ou à la moralité de la manifestation, sans qu'il puisse être réclamé d'indemnité d'aucune sorte.
6. Les personnes mineures devront être inscrites et placées sous la responsabilité d'une personne majeure qui devra être présente tout au long de la manifestation.
7. Pourront être vendus des objets d'occasion, de brocantes et d'antiquités. Seuls les brocanteurs pourront vendre des armes de collection de 8^{ème} catégorie à l'exclusion de toutes autres catégories. Aucune munition ne pourra être vendue ou stockée.
8. L'exposant s'engage à rester sur son stand jusqu'à la fin de la manifestation (17h). L'emplacement devra être rendu propre et désencombré des invendus et déchets divers.